

Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 14 avril 2009 relative à la valorisation des énergies renouvelables

Dans votre question, vous abordez le problème des aides financières que les collectivités peuvent accorder aux propriétaires qui investissent dans le domaine des économies d'énergie.

La Ville d'Annecy-le-Vieux a souvent été sollicitée pour mettre en place un tel dispositif mais, il n'a jamais été répondu favorablement à des projets qui bénéficient déjà, comme vous le soulignez, de financement particulier, de crédit d'impôt, d'aide de l'Etat ou de la Région...

Nous préférons recentrer notre action sur l'incitation auprès des constructeurs, et notamment des bailleurs sociaux, pour que l'ensemble de nos nouveaux projets bénéficient au moins du label HQE (Haute Qualité Environnementale) et que prochainement nous soyons en mesure de proposer des logements locatifs sociaux labellisés BBC (Bâtiment Basse Consommation), c'est-à-dire ayant une consommation d'énergie tous usages de 50 kwh d'énergie primaire/m²/an.

Enfin, vous avez aujourd'hui déjà adopté une disposition garantissant un emprunt pour un label THPE (Très Haute Performance Énergétique : -20 % d'une consommation conventionnelle) ainsi qu'une modification n°3 du POS, permettant de mettre en œuvre une évolution de l'architecture en matière d'environnement et de développement durable et ainsi inciter les maîtres d'œuvres et les maîtres d'ouvrages à prendre en compte les enjeux environnementaux.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité et s'adressent à un grand nombre d'ancileviens, qui devraient ainsi, dans l'avenir, bénéficier de logements respectueux de l'environnement et d'un coût de fonctionnement le plus bas possible.